



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Republique Française

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE VALLÈGUE

Délibération n° 2022-11-05

SEANCE 14 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 8 novembre 2022

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, ROUX Patrick, TUDELA François, GALTIER Patrice, RICHER Pascale, CARRIÈRE Jean-Louis, GUILLES Bernard, DEVORA Daniel, ZINDEL Laurent.

Membres absents et excusés : PINAUD Jérôme a donné procuration à CARRIÈRE Jean-Louis, BEY-CREUX Céline a donné procuration à RICHER Pascale, SABLAYROLLES Evelyne a donné procuration à ROUX Patrick, MALET Jacques a donné procuration à ZINDEL Laurent.

Membre absent excusé : ESCRIEUT Patrice

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

Objet : DM N°5 Augmentation des coûts de scolarité, des repas de la cantine scolaire et des indemnités des élus

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la Décision Modificative n°5 portant sur l'augmentation des coûts de scolarité sur l'école maternelle de Lux et les repas cantine du prestataire API Restauration, selon les modalités suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042 : Achat presta ^r service sauf terra		3 000.00 €
D 615221 : Bâtiments publics	19 600.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	19 600.00 €	3 000.00 €
D 6531 : Indemnités élus		600.00 €
D 657341 : Subv aux communes du GFP		19 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		19 600.00 €
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.		3 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		3 000.00 €

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

Décide : d'accepter la proposition de DM n°5.

ADOPTÉ : à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Rémy ZANATTA



Transmission au représentant de l'Etat le : 17/11/2022

Publicité électronique le : 17/11/2022